

5 décembre 2012 - Seul le prononcé fait foi <u>Télécharger le .pdf</u>

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur l'Accord de Nouméa, à Paris le 5 décembre 2012.

Monsieur le Premier ministre, cher Lionel JOSPIN,

Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le Président du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie,

Monsieur le Président du Congrès de Nouvelle-Calédonie,

Mesdames et Messieurs les Présidents de province,

Monsieur le Président du Sénat coutumier,

Mesdames et Messieurs,

J'ai été sensible au geste d'amitié qui a été déposé ici. Vous m'avez remis des symboles qui sont ceux de votre pays. Je vous ai, en retour, donné de la porcelaine avec des représentations qui peuvent évoquer un certain nombre de cultures comme le disait le ministre Victorin LUREL. La porcelaine, c'est beau mais c'est fragile, comme un accord. Nous devons à la fois regarder ce présent pour ce qu'il est -- un cadeau -- et en même temps ce qu'il peut devenir : une capacité à vivre ensemble.

J'ai tenu, comme président de la République, à recevoir ce soir les membres de votre comité, pour bien marquer l'attachement de la République à la réussite de la démarche qui avait été initiée par les accords de Matignon et prolongée par celui de Nouméa.

Je suis donc à la fois l'héritier -- celui qui doit veiller à poursuivre ce qui a été engagé par d'autres -- et, en même temps, le garant de la parole donnée dans l'Accord de Nouméa pour la suite du chemin que nous avons à parcourir ensemble.

Je veux rendre hommage à ceux qui ont ouvert la voie de la réconciliation après de dures épreuves. Jean-Marie TJIBAOU et Jacques LAFLEUR ont eu, en leur temps, le courage de se tendre la main malgré les rancurs qui existaient. Ils sont allés au-delà d'eux-mêmes pour porter une cause qui les dépassait, pour que les hommes et les femmes de Nouvelle-Calédonie puissent vivre ensemble.

Leur geste nous confère une grande responsabilité, il oblige aussi la République.

Je m'inscris dans ce processus. Aussi, ai-je invité aujourd'hui les responsables politiques nationaux qui, au cours de ce dernier quart de siècle, ont contribué à nouer, parfois à renouer et surtout à maintenir les fils du dialogue en Nouvelle-Calédonie.

Michel ROCARD s'est excusé ce soir. Il avait su conclure, chacun s'en souvient ici, le 26 juin 1988, dans les circonstances dramatiques qui ont suivi le drame d'Ouvéa, l'acte de réconciliation fondateur des accords de Matignon. J'ai aussi une pensée pour Louis LE PENSEC qui, au cours de l'été suivant, a mené la négociation qui a conduit à l'accord dit d'Oudinot, complétant et précisant l'Accord de Matignon.

Je salue la présence de Lionel JOSPIN qui avec le ministre Jean-Jack QUEYRANNE, dix ans après les Accords de Matignon, le 5 mai 1998 avait signé avec vous l'Accord de Nouméa dont les principes sont désormais inscrits dans la Constitution.

Je n'oublie pas tous ceux qui ont participé à ce mouvement, tous ceux qui ont paraphé ces accords. J'ai aussi une reconnaissance à l'égard de tous les collaborateurs des ministres, des responsables publics qui ont contribué à ces accords par leur imagination et leur compétence. Si je puis dire c'est la famille qui est réunie ici, la famille de la Nouvelle-Calédonie, formée par tous ceux qui aujourd'hui sont en charge de son présent et de son avenir.

Nous devons chercher toujours le consensus. Ce n'est pas si simple quand il y a tant d'enjeux, tant d'intérêts et parfois tant de contradictions. Mais c'est notre devoir et c'est votre responsabilité.

Je viens de parler du passé, j'ai évoqué le présent, mais nous devons surtout parler d'avenir, des nouvelles étapes. Les réunions du comité des signataires de l'Accord de Nouméa, comme auparavant celles du comité de suivi des Accords de Matignon, illustrent la pertinence de la méthode qui a été retenue : le dialogue respectueux de l'autre et l'attention portée à l'intérêt supérieur de la Nouvelle-Calédonie.

Vous avez un ordre du jour, il est chargé, il a été établi en concertation et je veux féliciter le ministre LUREL pour la tâche qui est la sienne. Il y a, sur cet ordre du jour, la première urgence c'est-à-dire la lutte contre la vie chère. Vous pouvez vous appuyer sur une loi qui donne des instruments. Vous allez évoquer aussi les transferts de compétence qui restent à engager $\mathfrak L$ les moyens de combattre les inégalités persistantes sur votre territoire $\mathfrak L$ l'avenir aussi de la métallurgie du nickel en passant par l'examen des travaux du comité de pilotage sur la problématique institutionnelle.

Vous allez donc évoquer, à la fois, l'immédiat et l'avenir. Cette méthode est la bonne : celle du dialogue, celle de prendre les sujets les plus ardus pour qu'ils soient traités. Ces discussions périodiques entre les trois partenaires des Accords de Matignon puis de l'Accord de Nouméa permettent, depuis 25 ans, à la Nouvelle-Calédonie d'avancer.

Dans cette démarche, l'Etat joue tout son rôle. J'ai pris des engagements pour la Nouvelle-Calédonie. Vous les connaissez. Nous avons commencé à les mettre en uvre.

Le ministre des Outre-mer a signé, il y a quelques jours, le contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie pour la période 2011-2015. Et le Gouvernement, Jean Marc AYRAULT en tête, suit avec beaucoup d'attention l'avancée des projets d'usines métallurgiques. La défiscalisation, préservée en 2013, continuera à accompagner vos projets. La ministre de la Justice a rendu publiques les options pour la rénovation des établissements pénitentiaires et notamment celui de Nouméa. Vous avez donc notre feuille de route. Elle est connue et elle sera respectée.

Il nous reste beaucoup de travail concret, technique et quotidien avant les échéances prévues par l'Accord. La perspective de régler la question institutionnelle ne doit en aucun cas ralentir nos efforts ou décourager les investissements. Nous devons continuer à bâtir le pays et préparer la suite.

Durant ce quinquennat - ce sera ma responsabilité, ce sera aussi la vôtre -, s'ouvrira une période importante, j'allais dire décisive pour la Nouvelle-Calédonie : celle de la préparation de la consultation qui doit se tenir avant 2018. C'est l'accord que vous avez signé et il a aujourd'hui force constitutionnelle. Ce sera donc le congrès élu en 2014 qui choisira le moment. Et nous respecterons, en tout point, ce que décidera le congrès.

L'Accord a prévu que la question posée offre le choix entre l'accès à la pleine souveraineté et le maintien dans la République. Mais il n'interdit pas que ce choix soit éclairé par une information des électeurs sur les conditions dans lesquelles la pleine souveraineté ou le maintien dans la République s'organiseraient.

Nous avons donc, les uns et les autres, à donner objectivement ces informations. Ce choix sera celui de la Nouvelle-Calédonie. Je veillerai à ce que l'Etat soit présent pour vous accompagner dans vos réflexions tout en vous laissant la pleine responsabilité de la décision.

L'Histoire de toute manière nous lie les uns les autres.

L'Accord de Nouméa engage l'Etat et je veux ici dire que l'Etat respectera pleinement sa parole. Ce qu'il a été possible de faire en 1988 dans des conditions douloureuses £ ce qui a été aussi rendu possible 10 ans plus tard en 1998 £ tout cela doit nous donner confiance. Si nous avons et si vous avez été capables, de conjurer la défiance et la violence et d'instaurer la paix et la tranquillité, nous devons et vous devez être capables de faire le même effort pour la suite. Voilà ce que je voulais vous dire tout simplement, ici, en recevant votre comité avec ceux qui ont été chargés de la responsabilité du passé et ceux qui sont maintenant confrontés à la responsabilité du futur. Le suis sûr que pous saurons trouver le chemin qui permettra à la

responsabilite ao rotor, se sois soi que noos saurons troover le enemin qui permettia a la

Nouvelle-Calédonie et à la France de suivre leur destin.